

PJĕ Association
Prix du Jeune
Écrivain

PRIX DES JEUNES LECTEURS 2023

**38^e PRIX
DU JEUNE
ÉCRIVAIN**

**FAITES
PARTICIPER
VOS
CLASSES !**

**ET
CHOISISSEZ
VOTRE
NOUVELLE
PRÉFÉRÉE !**



**INSCRIPTIONS
JUSQU'AU
16 JANVIER 2023**

Renseignements :
+33 (0)5 61 56 13 15
pje@pjef.net

WWW.PJEF.NET



Soutenu par
GOVERNEMENT



Ville de Muret



ofqj Office franco-québécois pour la jeunesse



BUCHET • CHASTEL



transdev OCCITANIE



DESIGN GRAPHIQUE : © LISA REYBERG | ATELIER-BOREALIS.COM

QU'EST-CE QUE LE PRIX DES JEUNES LECTEURS ?

L'Association Prix du Jeune Écrivain organise chaque année un concours d'écriture qui récompense des œuvres de fiction (nouvelles, contes, récits...) publiées dans un recueil édité par les éditions Buchet-Chastel.

Le Prix des Jeunes Lecteurs 2023 sera décerné par des élèves de lycée à une nouvelle figurant au palmarès de la 38e édition du Prix du Jeune Écrivain.

Sous la responsabilité d'un(e) enseignant(e), les élèves choisiront leur texte préféré.

L'objectif du Prix des Jeunes Lecteurs est de permettre à des lycéennes et des lycéens de lire des textes courts (6 à 12 pages en moyenne) écrits par des auteurs et des autrices ayant sensiblement le même âge qu'eux et de s'exercer à un travail d'analyse avec explicitation de leurs choix.

MODALITÉS

Dans les établissements participants, les textes seront lus au sein de groupes constitués.

Soit sous la responsabilité d'un(e) professeur(e) de lettres - «Groupe Classe» -, soit sous la responsabilité d'un(e) professeur(e)-documentaliste - «Groupe Doc» -, qui se chargera de l'inscription des différents groupes via une plateforme d'inscription accessible depuis le site : www.pjef.net sur l'onglet dédié.

Les 12 textes à lire seront disponibles en ligne et téléchargeables via la plateforme, jusqu'au 16 janvier 2023, date limite d'inscription pour les établissements.

Après lecture des 12 textes, chaque groupe - «Classe» ou «Doc» - disposera d'une voix chacun (1 vote par groupe).

Il y aura donc, à la suite des lectures par les élèves et leur choix individuel, un dépouillement des votes permettant de déterminer le texte ayant obtenu le plus de voix dans chaque groupe.

Dans un même établissement, il peut y avoir plusieurs groupes «Classe» et plusieurs groupes «Doc».

Exemple :

Au Lycée Frédéric Mistral, 2 classes participent (deux groupes «classe») + un groupe d'élèves qui travaille avec un(e) professeur(e) documentaliste (un groupe «doc») : 3 voix en tout pour le lycée.

Le résultat du vote de chacun des groupes sera transmis à l'Association Prix du Jeune Écrivain par la personne responsable de l'inscription via la plateforme dédiée.

** Pour plus de renseignements sur l'Association Prix du Jeune Écrivain et télécharger le règlement complet : www.pjef.net.*

DÉLAIS ET RÈGLEMENT

- Date limite pour l'inscription des établissements

16 janvier 2023, impérativement en ligne via la plateforme dédiée (pas d'inscription individuelle par les élèves).

- Date limite pour la prise en compte des votes

15 mars 2023.

- Participation réservée aux élèves de lycée (sauf Académie de Toulouse où les classes de 4e et de 3e peuvent participer).

- Participation ouverte à tous les lycées de France, ainsi qu'aux lycées français à l'étranger.

- Frais d'inscription, quel que soit le nombre de groupes participant, fixés forfaitairement à 25 € par établissement (sauf Académie de Toulouse où l'inscription est gratuite).

- Vote en ligne des établissements : du 15 février au 15 mars 2023, impérativement via la plateforme utilisée pour l'inscription (aucun vote par téléphone ou par courrier postal n'est accepté).

- Nouvelle lauréate du Prix des Jeunes Lecteurs : celle qui obtiendra le plus de suffrages. Possibilité d'ex-aequo.

Le résultat des votes des différents établissements ayant participé permettra de déterminer le texte ayant obtenu le plus de voix.

Il sera alors proclamé Prix des Jeunes Lecteurs 2023 à l'occasion de la Semaine du Prix du Jeune Écrivain qui se déroulera en mars 2023.

RENCONTRES AVEC LES AUTEURS ET LAURÉATS

À l'occasion de la Semaine du prix, les établissements participants peuvent organiser des rencontres en présentiel ou en visio entre leurs élèves et les auteurs membres du jury et/ou les lauréats du PJE : échange sur la littérature, présentation du recueil de nouvelles du PJE, atelier d'écriture, lecture à voix haute.

Ces rencontres s'inscrivent dans le cadre du Pass culture ou du projet d'établissement et sont personnalisées en fonction de la demande des enseignants et de la disponibilité des auteurs.